



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Coup dur pour la campagne maïs : Une filière déterminée à rebondir

*Paris, le 6/09/2022. À l'aube des récoltes de maïs grain, les membres du Bureau de l'Association Générale des Producteurs de Maïs ont partagé les perspectives à venir pour la récolte de maïs. S'il n'est pas encore temps de dresser un bilan, le constat est sans appel : les productions ont été durement impactées par le climat de l'été, démontrant la nécessité absolue de mieux protéger les producteurs des risques climatiques. Cette protection passera par le développement du stockage de l'eau et la mise en œuvre d'un dispositif assurantiel efficace et accessible. Ces sujets, au cœur de l'agenda politique depuis le Varenne de l'eau, doivent absolument aboutir à des solutions ambitieuses.*

#### **Une campagne de production difficile**

Les maïs ont souffert du manque d'eau tout au long du cycle de production et subi 3 vagues de chaleur successives affectant la floraison. Toutes les zones de production et tous les maïs sont concernés. A ce jour, le maïs fourrage, dont une large partie est déjà récoltée, affiche des rendements localement inférieurs à 10 tonnes de MS / ha. La situation de déficit fourrager a généré des transferts de maïs grain vers le maïs fourrage qui pourraient atteindre 80 000 à 100 000 ha. En maïs grain, s'il est encore trop tôt pour arrêter des chiffres, la récolte française devrait se situer à un niveau historiquement bas, inférieure à 11 millions de tonnes. Sans surprise, les maïs pluviaux sont rudement impactés alors que les rendements du maïs irrigué restent préservés. Les maïs doux et tout particulièrement les maïs semences, sont également affectés. Malgré tout, la plante maïs exprimera son potentiel dans de nombreuses situations, grâce à la sélection variétale, démontrant une fois de plus la nécessité de débloquer l'accès à l'innovation.

#### **Le choc assurantiel doit se produire**

À l'heure où les experts prévoient des aléas climatiques plus fréquents, la réforme de l'assurance récolte doit aboutir et tenir son engagement en faveur de la résilience des exploitations. Seul l'application du Règlement européen de 2017 dit « Omnibus » intégrant le subventionnement à 70 % des cotisations d'assurance et une franchise de 20 % minimum de pertes par rapport au rendement historique assuré permettra d'y parvenir. Les hypothèses proposées par le Ministère ne sont pas satisfaisantes et pourraient même dissuader les maïsiculteurs de s'assurer ! L'ambition dans ce domaine ne doit pas flancher.

#### **Le stockage de l'eau doit se déployer**

Comme le démontre une nouvelle fois cette campagne de production, l'accès à l'eau est la première des assurances récolte. Après le temps de la concertation, magistralement organisée dans le cadre du Varenne de l'eau, il y a urgence à faire place à l'action. Accélération des projets de territoires, sécurisation juridique des OUGC, condamnation des actes destructeurs, développement de la réutilisation des eaux usées... La France doit combler son retard en matière d'utilisation de l'eau par rapport aux autres pays de l'UE et investir dans d'ambitieux projets pour faire face au défi posé à tous par le changement climatique.

**Comme l'a précisé Daniel Peyraube, le Président de l'AGPM :** *Alors que l'approvisionnement en maïs se tend au niveau mondial, la France est le premier pays producteur dans une Union Européenne très déficitaire en maïs. Il est impératif de préserver notre force de production et même de la déployer pour reconstituer nos stocks, notamment en maïs semence et doux, pour la prochaine campagne. Notre culture est vertueuse, la volonté de prendre part à la lutte contre le réchauffement climatique et de contribuer à l'approvisionnement énergétique nous est chevillée au corps. La filière maïs est entièrement mobilisée et compte sur l'engagement de l'État pour soutenir pleinement la production et les conditions favorables à son déploiement.*

**Contact : Anne Kettaneh – tél. 06 83 22 05 01**